

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16/09/2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibération N° 2025 – 38 : Aménagement de la traversée du village RD1091 – Centre aval – Avenant n° 1

L'an deux mille vingt-cinq et le seize septembre à 20 heures, le Conseil Municipal, convoqué le huit septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Christian PICHOU, Maire

Étaient présents : PICHOU Christian, OUGIER Jean-Patrick, JOUFFREY Camille, OUGIER Isabelle, PISTOLET William, DUSSERT Cédric, MAYET Christelle, JOUFFREY Camille, GUITHON Bernard, DUSSERT Sandrine, DIEUDONNE Laurent

Étaient absents et excusés : CROUZET Louissette,

Pouvoirs : Néant

Secrétaire de séance : Jean Patrick OUGIER

Le Maire rappelle au conseil municipal la délibération n° 2024-37 relative à l'attribution d'un marché de travaux l'aménagement de la traversée du village RD1091 centre aval.

Le marché a été attribué à l'entreprise Eiffage Route Centre Est domiciliée 8 Rue Diderot BP237 38405 SAINT MARTIN D'HERES, pour un montant de 224 045.25 € HT soit 268 854.30 € TTC.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avenant 1.

Les modifications tarifaires sont les suivantes :

Travaux en plus-value :

Modification du projet en cours de chantier : modification d'un trottoir (A5, B5, B11, B16, adaptation RD (B7) et modification de la signalisation (G)

Montant

	LIBELLE	U	Nouvelles Quantités	PU	Montant
A5	RD nouvelle structure - ép. 0.77m/NF				
A5.A	Chaussée RD existant yc grave bitume - ép. < 0.25m	M2	102.00	6.70	683.40
A5.D	A5 B - Trottoir existant - yc les largeurs en pavés - ép. < 0.10m	M2	360.00	7.50	2 700.00
B5.C	Bordure CR2 béton classe U+D	ML	126.00	55.20	6 900.00
B5.D	Bordure CC2 béton classe U+D	ML	7.00	81.40	569.80
B7	Graves bitumes				
B7.A	570kg/m³ = 420 kg/m³ définitif en 2 couches + 150 kg/m³ provisoire que le départ	T	-16.55	138.50	-2 291.62
B11	Mise à la côte et remplacement de tampon				
B11.B	Remplacement de bouche à clé	U	3.00	130.00	390.00
B11.D	Remplacement de tampon carré ou grille 50x50 avec changement de 2 réhausse	U	8.00	220.00	1 760.00
B15	Essai de compactage de tranchée au pénétromètre	U	-3.00	185.40	-556.20
B16	Glissière mixte bois métal	ML	4.00	155.00	620.00
G1	Marquage résine				
G1.A	Bande blanche ou jaune ou bleue continue et discontinue de rive et centrale	ML	350.00	3.80	-1 330.00
G1.B	Sigle 50km/h au sol	U	-2.00	56.70	-113.40
G1.C	Passage Piétons normalisé résine antidérapante	M2	-24.00	23.70	-568.80
G1.D	Bande cyclable	ML	75.00	7.80	585.00
G2	Résine gravillonnée Bande de guidage pour passage piéton 0.15m	ML	20.00	14.50	290.00
G6	catadioptré hémisphérique à sceller dans bordure pierre	U	-8.00	36.10	-288.80

TOT = 7 599.38

Montant de l'avenant

Montant H.T. : 7 599.38 €

Montant T.T.C : 1 519.88 €

TVA 20% : 9 119.26 €

**COMMUNE DU FRENEY D'OISANS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16/09/2025

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 10

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

Délibération N° 2025 – 38 : Aménagement de la traversée du village RD1091 – Centre aval – Avenant n° 1

Nouveau montant du marché public :

Montant H.T. :	231 644.63 €
Montant T.T.C :	277 973.56 €
TVA 20% :	46 328.93 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant 1 de l'entreprise Eiffage Route Centre Est pour un montant de 7 599.38 € HT soit 9 119.26 € TTC
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché de l'aménagement de la traversée du village RD1091 centre aval pour un montant de 224 045.25 € HT soit 268 854.30 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le maire à signer tout document permettant l'exécution de cet avenant.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire.
Christian PICHOU

